VILLE DE SAINT-MICHEL-SUR-ORGE
COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2013

Présents :
M. Bernard ZUNINO, maire,
Mmes et MM. Sophie RIGAULT, Joseph DELPIC, Roselyne ETTE, Jacques CALLEGARI, Patricia AOUCHECHE (à partir de 20h42), Viviane VIGOUROUX, Dominique TAFFIN, Georges GOURGUES, Irmgard ASTIER, maires-adjoints,
Mmes et MM. Roger AMALOR, Gérard-François KRATOCHVIL, Marcel KIMFOKO, Gaston ERNOULT, Nathalie FOURMANN (jusqu'à 22h30), Claude BOISSIERES, Madeleine HOCHEREAU, Alain LE MINOUX, Anne-Marie DOUSSINEAU, Anne CORNU, Anne-Marie KRATOCHVIL, Christine DESMOND, Eliane CLEMENT, Josette LANGLOIS (à partir de 20h42), Alain LAFORÊT, Françoise POLI, Jean-Louis BERLAND, Bogoul M'BAYE, Jean-Pierre LHOSPITAL, conseillers municipaux.

Absents excusés et représentés :
Mme Nathalie FOURMANN, procuration à M. Georges GOURGUES à partir de 22h30
M. René FOURMANN, procuration à Mme Sophie RIGAULT
Mme Mireille ROBERT, procuration à Mme Roselyne ETTE
M. Pierre GALLAND, procuration à M. Bernard ZUNINO
Mme Marie-Aleth GRARD, procuration à Mme Bogoul M'BAYE
M. Christian SOUBRA, procuration à M. Alain LAFORÊT

Absent :
M. Jean-Claude DALMAT

Secrétaire :
M. Joseph DELPIC.

2013-121 : COMPTE ADMINISTRATIF 2012 DE LA VILLE

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré, le maire s'étant retiré ainsi que le prescrivent les textes, par 21 voix pour et 10 voix contre (Mme KRATOCHVIL ayant accédé à sa fonction de conseillère municipale seulement ce soir s'abstient ; Mr GALLAND, dont la procuration n'a pu être mise en œuvre par le maire, bénéficiaire, du fait de son retrait lors du vote, ne prend pas part au vote),
DONNE ACTE de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

(en euros) **I - BUDGET PRINCIPAL**

SECTION	Prévisions (1)	Réalisations (2)	Restes à réaliser (3)
INVESTISSEMENT			
DEPENSES	18 419 670,78	10 171 725,15	3 090 922,22
RECETTES	18 419 670,78	12 706 689,04	745 150,68
RESULTAT			
EXCEDENT		2 534 963,89	
DEFICIT			2 345 771,54
FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	27 952 253,79	24 449 569,50	
RECETTES	27 952 253,79	28 926 353,08	
RESULTAT			
EXCEDENT		4 476 783,58	
DEFICIT			

(1) Cumul budget primitif et décisions modificatives
(2) Titres ou mandats émis
(3) En dépenses : dépenses engagées non mandatées, en sections d'investissement, et non rattachées, en section de fonctionnement.
En recettes : recettes certaines restant à émettre (art. R 2311-11 du Code Général des Collectivités Territoriales), en section d'investissement, et non rattachées, en section de fonctionnement.

CONSTATE, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

2013-122 : AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2012

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré, par 24 voix pour et 10 voix contre,
DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :
(en euros)

COMPTE ADMINISTRATIF 2012 voté le 27 mai 2013	
Solde d'exécution d'investissement N-1	
Dépenses 001	-
Besoin de financement	
Recettes 001	+ 2 534 963,89 €
Excédent de financement	
Solde des restes à réaliser N-1	
- Investissement	
Besoin de financement	- 2 345 771,54 €
Excédent de financement	
- Fonctionnement	
Déficit	
Excédent	
Résultat de fonctionnement N-1	
Résultat de l'exercice	
(précédé du signe + ou -)	+ 1 606 907,79 €
Résultat antérieur reporté	
(ligne 002 du compte administratif N-1	
précédé du signe + ou -)	+ 2 869 875,79 €
Résultat à affecter	+ 4 476 783,58 €

AFFECTATION	
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum, couverture du besoin de financement de l'investissement, y compris restes à réaliser)	0 €
2) Report en fonctionnement R 002	4 476 783,58 €
Total affecté	4 476 783,58 €

2013-123 : COMPTE DE GESTION 2012

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré, par 24 voix pour et 10 voix contre,
APPROUVE le compte de gestion de l'exercice 2012.

2013-124 : RAPPORT D'ACTIVITE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU VAL D'ORGE POUR L'ANNEE 2011

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,
PREND ACTE du rapport d'activités établi par la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge pour l'année 2011 qui lui a été soumis.

2013-125 : AVENANT CONTRAT REGIONAL

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
SOLLICITE du Conseil régional la passation d'un avenant n° 2, en ce sens, au contrat régional susvisé,
APPROUVE l'échéancier prévisionnel de réalisation annexé à la présente délibération,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant au contrat régional à intervenir avec le Conseil Régional ainsi que toutes pièces consécutives à cette décision.

2013-126 : PROCES-VERBAUX DE MISE A DISPOSITION DE LA MEDIATHEQUE ET DES VOIRIES AUPRES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU VAL D'ORGE

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer les procès-verbaux de mise à disposition concernant les voiries et la médiathèque Marie Curie.

2013-127 : AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE DEPOSER ET SIGNER DES AUTORISATIONS D'URBANISME ET DES AUTORISATIONS DE TRAVAUX

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE de donner compétence au Maire de déposer et signer les autorisations d'urbanisme et de travaux nécessaires à la réalisation des opérations sur les bâtiments suivants :

- Ecole maternelle Jules Verne
- Ecole maternelle Lamartine
- Préfabriqués Boileau
- Ancienne Gendarmerie, rue de la Fontaine de l'Orme

AUTORISE le Maire à signer toute autorisation d'urbanisme et de travaux se rapportant à ces opérations.

2013-128 : ACQUISITION ET MUNICIPALISATION D'UNE PARTIE DE LA RUE BOIELDIEU

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE d'acquérir la parcelle AS 728 à l'euro symbolique, hors frais de notaire,
AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout acte se rapportant à cette acquisition,
DIT que les frais de notaire seront à la charge de la commune,
DECIDE le principe de municipalisation d'une partie de la rue Boieldieu cadastrée AS 728 et précise que cette voie sera classée systématiquement dans le domaine public une fois acquise par la collectivité.

2013-129 : REGULARISATION DES FONDS DE PARCELLE RUE LOUIS ARAGON

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE de céder aux propriétaires attenants précités les parcelles AS 740, 741, 742, 743 et 744, à l'euro symbolique,
DIT que les frais de notaire seront à la charge de la commune,
AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout acte se rapportant à cette cession.

2013-130 : MODIFICATION DU NOM DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE que dorénavant le Conseil Municipal des Jeunes soit dénommé Conseil Municipal des Enfants.

2013-131 : CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT DES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT A GESTION COMMUNALE 2013-2015

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement pour les établissements d'accueil du jeune enfant pour la période 2013-2015 avec le Conseil Général de l'Essonne.

2013-132 : ADHESION DE LA VILLE DE SAINT-MICHEL-SUR-ORGE AU PROGRAMME DE PREVENTION SANTE « VIVONS EN FORME » POUR LA PERIODE 2013-2017 / DECISION MODIFICATIVE N°1

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré, par 24 voix pour et 10 voix contre,
DECIDE de procéder à une décision modificative ainsi qu'il suit :

Section de fonctionnement

DEPENSES

520 40 6281	concours divers, cotisations	+ 3 000 €
484 40 6574	subvention « Vivons en forme »	- 3 000 €

APPROUVE la convention à conclure avec l'association FLVS relative à la mise en place du programme « Vivons en Forme » pour la période 2013-2017,
AUTORISE le maire à signer ladite convention.
ACCEPTE de verser une cotisation annuelle de 3 000 € à l'Association Fleurbaix - Laventie « Ville Santé » (FLVS), dont le siège est à Laventie (62 840): Mairie de Laventie, rue du 11 Novembre.
DIT que les crédits sont inscrits au budget communal 2013.

2013-133 : MESURES DE CARTE SCOLAIRE 2013-2014

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE la mesure d'ouverture prononcée sur l'école élémentaire Blaise Pascal ;
DEMANDE à Madame la Directrice Académique des Services de l'Education Nationale un nouvel examen des affectations d'enseignants pour l'année scolaire 2013-2014 ;
DEMANDE :

- Une ouverture de classe sur l'école élémentaire Descartes au regard des effectifs de l'école élémentaire Jules Verne ;
- Une mesure d'ouverture différée pour l'école maternelle Pablo Picasso.

2013-134 : EVOLUTION DU DISPOSITIF DE SUBVENTION « SPORT EXCELLENCE » ET REPARTITION DE CETTE SUBVENTION A L'ASSOCIATION DU CLUB NAUTIQUE ET AUX SECTIONS HANDBALL ET BASKET-BALL DE L'ASSOCIATION SAINT-MICHEL SPORTS POUR L'ANNEE 2013

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Madame POLI et Monsieur SOUBRA ne prenant pas part au vote,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
PROPOSE de revaloriser le montant des forfaits « qualification Championnats de France, Europe et Monde » ainsi qu'il suit :

	Forfait « Déplacement »	**Forfait subvention « Qualification Championnats de France»**	**Forfait "Qualif Europe"**	**Forfait "Qualif Monde"**	**Forfait global au dessus de 3 individuels qualifiés**
Sports Individuels	92 €/personne	100 €/personne (au lieu de 60 €)	200 € (Au lieu de 120 €)	400 € (au lieu de 240 €)	500 €

PROPOSE de répartir les montants des enveloppes « sports collectifs » et « sports individuels » pour l'année 2013 selon le nouveau mode de calcul défini par la délibération n°2011-318 à savoir : 27 000 € pour l'enveloppe « sport collectif » et 6 000 € pour l'enveloppe « sports individuels »;
AUTORISE le versement d'une aide forfaitaire de **1 076 €** au Club Nautique dédiée aux nageurs cités pour la saison sportive en cours par application du calcul suivant :

CLUB NAUTIQUE	Forfait « déplacement »	Forfait « qualification compétitions niveau National »	TOTAUX
Sylvain VALLEAU	92 €/déplacement/ 1 personne	Championnats de France 25 mètres du 15 au 18 novembre 2012 (Angers) : 100 €	**192 €**
Emma BONEL **Nolwenn LAUNAY** **Laetitia POUMAREDE** **Charlotte HULIN** **Laurine MICAT** **Nicolas RENAN** **Guillaume TONNEAU** **Axel BENDRIMIA** **Augustin CHERIER** **Paul DESOBLIN** **Clément RECOURSE** **Sylvain VALLEAU**	92 €/déplacement/ 5 personnes	Championnats de France Nationale 2 Hiver (Paris) : 12 X 100 €	Forfait global au dessus de 3 individualités : **500 €**
Marc JOUANDON	92 €/déplacement/ 1 personne	Championnats de France des Maîtres à Chartres du 7 au 10 mars 2013 : 100 €	**192 €**
Guillaume TONNEAU	92 €/déplacement/ 1 personne	Championnats de France des jeunes à Chalon-sur-Saône du 2 au 6 avril 2013 : 100 €	**192 €**
TOTAL GENERAL			**1 076 €**

AUTORISE le versement d'une aide forfaitaire :

- de **10 476 €** à la section Handball de l'association Saint-Michel Sports dédiée à l'équipe masculine de Nationale 2 pour la saison sportive en cours ;
- de **8 856 €** à la section Handball de l'association Saint-Michel Sports dédiée à l'équipe féminine de Nationale 3 pour la saison sportive en cours ;
- et de **7 668 €** à la section Basket-ball de l'association Saint-Michel Sports dédiée à l'équipe féminine de Nationale 3 pour la saison sportive en cours selon la nouvelle méthode de calcul suivante :
  - **Handball N3 féminine :** représentant 32,8 % de l'enveloppe sport collectif de 27 000 € soit **8 856 €** ;
  - **Handball N2 masculine :** représentant 38,8 % de l'enveloppe sport collectif de 27 000 € soit **10 476 €** ;
  - **Basket-ball N3 féminine** : représentant 28,4 % de l'enveloppe sport collectif de 27 000 € soit **7 668 €.**

2013-135 : CENTRE SOCIAL NELSON MANDELA – « PROMOTION DE LA CULTURE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE EN ESSONNE »2013

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à signer le dossier de demande de subvention auprès de la direction du développement économique et de la recherche du Conseil Général de l'Essonne,
AUTORISE le Maire à signer toutes les conventions se rapportant au projet « Promotion de la culture scientifique et technique en Essonne » 2013,
DIT que la subvention demandée au Conseil Général pour ce projet s'élève à 3 300 euros.

2013-136 : CENTRE SOCIAL NELSON MANDELA – DISPOSITIF « TEMPS LIBRE » COLLECTIF FAMILLES

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE le projet « Temps Libre » pour les familles Saint-Michelloises,
AUTORISE le Maire à signer toutes les conventions se rapportant au dispositif « Temps Libre »,
AUTORISE le Maire à solliciter des subventions auprès de la CAF pour l'organisation de chaque séjour,
DIT que 70 % des familles composant les groupes doivent être bénéficiaires potentiels de l'action sociale de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne et disposer d'un quotient familial inférieur à 719 €uros,
DIT que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget communal.

2013-137 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS UN AMOUR DE PLANETE, VIVRE SA VIE, LES PAPILLONS BLANCS ET LE CRI DE LA LIBELLULE

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE l'attribution d'une subvention de 150 € pour Vivre sa Vie et Un amour de planète, 500 € pour Les Papillons blancs, et de 2 700 € pour Le Cri de la Libellule.
DIT que la dépense correspondante est inscrite au budget communal.

LECTURE DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE

en application de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Décision n°2013-076 : Convention avec l'Auberge de Jeunesse du Fuaj, domiciliée au 627 chemin du Counillier 83600 FREJUS, pour un séjour du 6 au 10 mai 2013 pour 8 jeunes fréquentant le Club ados préados. Montant TTC : 490 €
Décisions n° 2013-098 et 2013-099 : Achat et remboursement de concession funéraire.
Le n° 2013-100 n'est pas attribué à une décision mais à une délibération : Contrat urbain de cohésion sociale - Programmation des actions de fonctionnement 2013 (CM du 25/03/2013)
Décision n° 2013-101 : Convention avec la ligue de l'enseignement Fédération des Hauts de Seine, 24 boulevard de la Seine 92000 NANTERRE, pour la formation des jeunes délégués de classe et des professionnels. Montant TTC : 3.000 €
Décision n° 2013-102 : Convention client-magasin avec Géant Casino, 1 esplanade de France BP 306 42008 SIANT-ETIENNE, pour une utilisation de la carte collectivité pour 3 animateurs du Centre Social
Décision n° 2013-103 : Convention de prêt de l'exposition photo "Un été au cœur des arts circassiens", avec l'Association des Gens du Voyage domiciliée ZI l'Eglantier 16 rue du Bel Air 91090 LISSES, les 24 et 25 mai 2013

Décision n° 2013-104 : Convention avec le CEPFI, 3 rue Saint-Exupéry 91240 SAINT-MICHEL-SUR-ORGE, pour la mise en place d'ateliers abordant des problèmes d'ordre éducatif et relationnel, pour la période du 21 mars au 12 décembre 2013. Montant TTC : 3.680 €
Décisions n° 2013-105 à 2013-108 : Conversion, achat et renouvellement de concessions funéraires
Décision n° 2013-109 : Convention avec EURO J PREVENTION, 30 bis route du Bignon Mirabeau 77620 EGREVILLE, pour la mise à disposition d'une voiture tonneau dans le cadre d'une action de prévention routière à destination des jeunes du Club Ados Préados. Montant TTC : 300 €
Décision n° 2013-110 : Contrat de cession Association "Sextylédone", 103 rue Gaston Lauriau 93100 MONTREUIL, pour une conférence/concert le 17/04/2013. Montant TTC : 400 €
Décision n° 2013-111 : Convention de mise à disposition des locaux du conservatoire à titre gratuit pour recevoir le concours international d'accordéon le 25/05/2013 de 6h30 à 22h00, organisé par l'Accordéon Club de France, 31 boulevard Richard Lenoir 75011 PARIS
Décision n° 2013-112 : Transport par la SNF, 34 rue du Commandant Mouchotte 75014 PARIS, de 8 jeunes du Club Ados Préados et 2 accompagnateurs du 6 au 10/05/2013 dans le cadre d'un séjour à Fréjus. Montant TTC : 905 €
Décision n° 2013-113 : Convention avec la ferme de Tiligolo, 24 rue de la mécanique 79150 LE BREUIL SOUS ARGENTON, pour 2 représentations d'un spectacle le 26/06/2013 à la Maison de la Petite Enfance. Montant TTC : 980 €
Décision n° 2013-114 : Avenant à la convention avec CHOISY VOYAGES, 8 Avenue Anatole France 94600 CHOISY LE ROI, pour le supplément assurance bagages/assistance, dans le cadre du séjour à Lisbonne du 29/04 au 03/05/2013. Montant TTC : 100 €
Décision n° 2013-115 : Avenant à la convention avec l'auberge de jeunesse du FUAJ, 627 chemin du Counillier 83600 FREJUS, pour un supplément restauration dans le cadre du séjour à FREJUS de 8 jeunes et 2 accompagnateurs du 6 au 10/05/2013. Montant TTC : 468 €
Décision n° 2013-116 : Convention avec la société Florentin Music Vidéo Group, 2 rue des Frères Lumières 91080 COURCOURONNES, dans le cadre de la mise en place d'un atelier mixage et enregistrement à l'intention des jeunes du Club Ados Préados le 24/04, les 15, 22, 29/05, les 5,12 et 19/06/2013. Montant TTC: 490 €
Décision n° 2013-117 : Convention d'accueil avec le Camping Les Fuvettes, 24 route de la Plage et des Perrières 25160 MALBUISSON, pour un séjour de 7 jeunes du Club Ados Préados du 15 au 19/07/2013. Montant TTC : 220,40 €
Décision n° 2013-118 : Organisation d'activités de pleine nature par l'Espace Mont d'Or, rue de la Poudrière 25370 LES LONGEVILLES MONT D'OR, pour 7 jeunes du Club Ados Préados lors d'un séjour à MALBUISSON du 15 au 19/07/2013. Montant TTC : 1 437 €
Décision n° 2013-119 : Avenant n° 2 à la convention de partenariat avec la Compagnie La Constellation, 21 rue du Port 91350 GRIGNY, pour l'organisation de l'inauguration du Centre Culturel Baschet le 14/06/2013
Décision n° 2013-120 : Fête du personnel le 17/05/13 - Contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle Sellig "Episode 3" avec la société AUDREY GUILLAUME PRODUCTION SASU, 5 cours de Lafayette 69006 LYON. Montant TTC : 6 723 €.

MARCHÉS PASSÉS PAR LA COLLECTIVITÉ

MAPA O : marché à procédure adaptée de type ouvert
MBC : marché à bons de commandes
FCS : fournitures courantes et services
MU : marché unique
PI : prestations intellectuelles
NF : non formalisé

N° DU MARCHE	OBJET DE LA CONSULTATION	ATTRIBUTAIRE	MODE DE PASSATION	MONTANT DU MARCHE € HT	DUREE DU MARCHE
2012 46 Lot 2	*Achat et installation d'équipements pour centre culturel et conservatoire de musique : Mobiliers et matériels (bureau, accueil, salle de cours...)*	**MBS 95330 DOMONT**	MAPA MU FCS	Pas de mini Pas de maxi estimation : 78 100 € HT	1 an
PA 12 48 Lot 1	*Location et maintenance de copieurs pour les services et écoles de la ville de Saint-Michel-sur-Orge : Location et maintenance d'un copieur destiné au studio communication*	**UGAP 77444 Marne la Vallée**	MAPA MU FCS	33 709,37 €	3 ans à compter de la livraison
. 12 58	**Réhabilitation du centre municipal de la Guette**		MAPA MS Travaux		
Lot 4 infructueux en 2012	*Traitement des façades*	**EIF SARL 93150 LE BLANC MESNIL**	MAPA MU travaux	220 000,00 €	34 semaines pour l'ensemble des lots
Lot 14 infructueux en 2012	*Chauffage - Ventilation - Plomberie*	**CHARPENTIER SAS 91222 BRETIGNY SUR ORGE CEDEX**	MAPA MU travaux	203 564,63 €	34 semaines pour l'ensemble des lots
2013 07	**Travaux d'impression sur supports de communication**		AO MS FCS		
Lot 1	*Travaux d'impression sur papier*	**LVRI 91100 Corbeil-Essonnes**	AO MU FCS	Min : 30 000 Max : 120 000	1 an reconductible 3 fois

Lot 2	*Travaux d'impression sur PVC*	**POINT MARQUAGE 91700 Sainte Geneviève des Bois**	AO MU FCS	Mini : 9 000 Maxi : 36 000	1 an reconductible 3 fois
PA 13 08 NF	**Travaux d'aménagement de structure pour voie d'accès et travaux de reprise du réseau eaux usées, eaux pluviales de l'espace culturel Gambetta**	**ESSONNE TP 91790 Boissy sous Saint Yon**	MAPA MU travaux	15 431,06 €	1 semaine
PA 13 09	**Achat et installation d'équipements pour le centre culturel**	AO MS FCS			
Lot 1	*Matériel de logistique*	**EQUIP CITE 78360 Montesson**	AO MU FCS	14 282,67 €	12 jours max de livraison à compter de la notification

N° DU MARCHE	OBJET DE LA CONSULTATION	ATTRIBUTAIRE	AVENANT
PA 11 12	**Travaux de construction de l'espace culturel Gambetta** **Lot 5 : Menuiseries intérieures - Agencement**	**Menuiserie Taquet 91292 Arpajon Cedex**	Avt 1 : plus-value de 23 403,99 HT soit 5,5%
PA 11 19	**Travaux de construction de l'espace culturel Gambetta** **Lot 12 : Parquet - scène rétractable**	**JMS revêtement de sol 93160 Noisy le Grand**	Avt 1 : plus-value de 2 960,56 euros HT soit 2,89%
PA 11 22	**Travaux de construction de l'espace culturel Gambetta** **Lot 15 : Electricité (courants forts - courants faibles)**	**GBEE 91190 Villiers le Bacle**	Avt 1 : plus-value de 35 887,35 € HT Avt 2 : plus-value de 14 033,86 euros HT soit 18,15% (cumulé)

PA 11 23	**Travaux de construction de l'espace culturel Gambetta** **Lot 16 : Ventilation, désenfumage, traitement d'air, chauffage**	**UTB** **94800 Villejuif**	Avt 1 : plus-value de 2 1 860,51 € HT soit 0,62%
PA 11 24	**Travaux de construction de l'espace culturel Gambetta** **Lot 17 : Plomberie**	**UTB** **94800 Villejuif**	Avt 1 : plus-value de 2 580,25 € HT soit 2,68%
2012 46	**Achat et installation d'équipements pour centre culturel et conservatoire de musique**		
Lot 4	***Matériels spécifiques salle de spectacles***	**SARL TAMBE** **73290 La Mottz Servolex**	Avt 1 : plus-value de 7 747,69 € HT soit 26,11%
Lot 7	***Matériels spécifiques vidéo, salle de spectacle et auditorium***	**PLUG AND PLAY** **77200 Torcy**	Avt 1 : plus-value de 1 776,50 € HT soit 5,06%
PA 09 67	**Installation et maintenance de défibrillateurs cardiaques dans les équipements sportifs et autres bâtiments de la ville de Saint Michel sur Orge**	**Urgence Secours Equipement** **49240 Avrille** **Bureaux et dépôts** **49080 Bouchemaine** *(anciennement BARE URGENCE EQUIPEMENT)* *(anciennement NEO SOINS)*	Avt 1 : Avenant de transfert Avt 2 : Avenant de transfert
PA 13 01	**Rénovation partielle de l'Hôtel de Ville**		
Lot 1	***Gros œuvre - Installations de chantier - Déposes - Cloisons - Faux plafonds***	**TECHNI 2D** **91240 Saint-Michel-sur-Orge**	Avt 1 : plus-value de 1 280 € HT soit 6,32% et prolongation délai contractuel de 2 semaines

Lot 5	*Peinture - Sols souples*	**A D L V O** **91410 Dourdan**	Avt 1 : plus-value de 2 989,41€ HT soit 16,62% et prolongation délai contractuel de 2 semaines
PA 13 02	**Réhabilitation-transformation des archives municipales**		
Lot 1	*Gros œuvre et démolition*	**SULLY BATIMENT** **94100 Saint-Maur**	Avt 1 : plus-value (sujétions techniques imprévues) de 10 775,80 € HT soit 71,30%

La séance est levée à 00h45.

Le Maire

Bernard ZUNINO